

**COMMUNE DE HIPSHEIM**
**Extrait du registre des délibérations  
Du Conseil Municipal**
**Séance du 22 février 2021**
**Sous la Présidence de Monsieur Philippe ROME, Maire**
**Conseillers en exercice  
15**
**Présents : 15**
**Absents : 0**
**Conseillers qui ont pris  
part à la délibération**
**15**
**Point n°2 : Réhabilitation d'un bâtiment communal et transformation en bibliothèque municipale : approbation du projet et de l'enveloppe financière prévisionnelle.**

Monsieur le Maire, présente à l'assemblée le projet de réaménagement de l'ancien local pompier situé rue du fossé et de le transformer en bibliothèque municipale.

Le projet se décompose comme suit :

- Une partie gros œuvre comprenant :
  - o La démolition d'un mur et mise en place d'un IPN
  - o La remise aux normes électrique et isolation par faux plafond de l'entrée.
  - o Chauffage
  - o Installation d'un parquet stratifié dans la future zone de lecture pour enfants.
  - o Remplacement de la totalité des fenêtres et volets et agrandissement de l'une d'elles.
- Une seconde partie qui comprendra la mise en peinture, l'aménagement et la décoration des lieux

Il rappelle les objectifs de cet aménagement :

- Déménagement de la bibliothèque vers le centre du village dans un bâtiment attenant à l'école. De ce fait, les élèves de l'école pourront bénéficier de la bibliothèque avec leur enseignant durant la période scolaire et en dehors.
- Création d'un pôle intégrationnel où se rencontreront les habitants de tout âges autour des livres et d'activités proposées par l'équipe d'animation bénévole.

La part de l'enveloppe financière affectée aux travaux est fixée à **17 767,63€ HT**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré,**

**Décide:**

1. d'approuver le projet de réhabilitation de l'ancien local pompier et le plan de financement proposé par Monsieur le Maire ;

**N° Ordre : 2021 - 03**

2. de prévoir aux budgets 2021 l'enveloppe financière de 17 767,63 € HT nécessaire au financement des travaux
3. d'autoriser Monsieur le Maire à signer les devis ainsi que les commandes, et toutes les pièces comptables et administratives se rapportant à l'exécution du projet.
4. D'autoriser le maire à solliciter toutes les subventions nécessaires.

**Adoption :**

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Hipsheim, le 22 février 2021**

**Pour Extrait conforme**

**Le Maire,**

**Philippe ROME**

